

COUR DU BANC DU ROI

Centre de _____

ENTRE :

requérant(e)/locateur (locatrice)

- et -

intimé(e)/locataire

BREF DE MISE EN POSSESSION

(nom, adresse et numéro de téléphone de la partie qui dépose le bref)

COUR DU BANC DU ROI**Centre de** _____

ENTRE :

requérant(e)/locateur (locatrice)

- et -

intimé(e)/locataire

BREF DE MISE EN POSSESSIONAU SHÉRIF DU CENTRE _____
(nom du centre judiciaire)

En vertu d'une ordonnance rendue par le présent tribunal le _____ en
(date de l'ordonnance)
faveur du (de la) requérant(e), nous vous enjoignons de pénétrer sur le bien-fonds et dans les
locaux situés au _____, puis de donner sans
(adresse ou description du bien-fonds et des locaux faisant l'objet du bref)
délai la possession de ce bien-fonds et de ces locaux au (à la) requérant(e) ou à son mandataire
attitré ou à son procureur.

OU

En vertu d'un ordre de reprise de possession rendu sous le régime de la *Loi sur la location à
usage d'habitation* le _____ en faveur du (de la) locateur (locatrice), nous
(date de l'ordre)
vous enjoignons de pénétrer dans l'unité locative située au _____,
(adresse de l'unité locative)
puis de donner sans délai la possession de cette unité locative au (à la) locateur (locatrice) ou à
son mandataire attitré ou à son procureur.

DateDélivré par _____
Registraire adjoint(e)_____

(adresse du greffe)

À LA DISCRÉTION DU SHÉRIF, les shérifs adjoints, les officiers de shérif, les agents de police et les autres agents de la paix du Manitoba accomplissent les actes qui sont nécessaires à l'exécution de la présente ordonnance ou du présent ordre. À cette fin, ils ont le pouvoir de pénétrer sur tout bien-fonds ou dans tout local.